

**COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVANT
DU 11 AVRIL 2022**

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauvant, dûment convoqués le 7 avril 2022, se sont réunis le 11 avril 2022 à 18h00, à la salle du Conseil de Saint-Sauvant, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc AUDOUIN, Maire, pour délibérer sur les affaires nécessaires à l'ordre du jour, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Jean-Marc AUDOUIN, Yann DE PENQUER, Bruno LEBRETON, Catherine LEVEQUE, Irène NIGEOU, Mauricette PETIT, Anne RAYNAUD, Sylvie RENON, Alain SERIS

Absents : Julien MILLET (pouvoir Jean-Marc AUDOUIN)

Secrétaire de séance : Catherine LEVEQUE

La séance est ouverte à 18h05

ORDRE DU JOUR

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, concernant une demande de subvention au Département pour le concert organisé le 15 juillet 2022 pour la Nuit Saint Sylvanaise.

Monsieur Alain SERIS, 1^{er} Adjoint , propose au Conseil Municipal de voter une motion concernant l'installation de la fibre dans les communes, pétition proposée par l'Association des Maires Ruraux.

Le conseil municipal donne son accord pour ajouter cette délibération et cette motion à l'ordre du jour qui est ainsi modifié :

- 0 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2022
- 1 - Délibération : approbation du Compte de Gestion 2021 - Budget Principal et Budget Annexe
Maison Flingou
- 2 - Délibération : vote du Compte Administratif 2021 - Budget Principal
- 3 - Délibération : vote du Compte Administratif 2021 - Budget Annexe Maison Flingou
- 4 - Délibération : vote de l'affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2021 du Budget Principal
- 5 - Délibération : vote des Taux 2022
- 6 - Délibération : vote du Budget Primitif 2022 - Budget Principal
- 7 - Délibération : vote de l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2021 du Budget Annexe
Maison Flingou
- 8 - Délibération : vote du Budget 2021 Budget Annexe Maison Flingou
- 9 - Délibération : Demande de subvention au Département pour l'organisation d'un concert pour la
Nuit St Sylvanaise
- 10 - Questions diverses

0° PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022: Approuvé à l'unanimité

1° APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE MAISON FLINGOU

Jean-Marc AUDOUIN, le Maire, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les Comptes de Gestion du Budget Principal et du Budget Annexe Maison Flingou du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

2° VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant que Mme Catherine LEVEQUE a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2021, et que M. le Maire s'est donc retiré en lui laissant la présidence pour le vote,

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021 qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGÉTÉ	357 254,32 €	426 938,02 €	432 795,51 €	432 795,51 €
REALISE	147 034,73 €	135 905,87 €	338 941,00 €	450 398,02 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 128,86 €			111 457,02 €
REPORTS N-1	79 367,54 €			
RESULTAT DE CLOTURE 2021	90 496,40 €			111 457,02 €
RESTE A REALISER	34 959,00 €	14 451,20 €		
RESULTAT DEFINITIF	111 004,20 €			111 457,02 €

2 / Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 / Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8		

3° VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE LA MAISON FLINGOU ET SES ABORDS

Considérant que Mme Catherine LEVEQUE a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2021, et que M. le Maire s'est donc retiré en lui laissant la présidence pour le vote,

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021 – Budget Annexe Maison Flingou qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGÉTÉ	139 000,00 €	155 600,00 €	915.49 €	915.49 €
REALISE	8 763,20 €			0,36 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 763,20 €			0,36 €
REPORTS N-1				
RESULTAT DE CLOTURE 2021	8 763,20			
RESTE A REALISER	108 567,00 €	45 600,00 €		0,36 €
RESULTAT DEFINITIF	117 330,20 €	45 600,00 €		0,36 €

2 / Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 / Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8		

4° AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc AUDOUIN,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2021	EXCÉDENT (+)	111 457,02 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE DU RÉSULTAT	1068	111 004,20 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT	002	452,82 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN INVESTISSEMENT	001	- 90 496,40 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

5° VOTE DES TAUX 2022

Monsieur le Maire propose de voter les taux suivants pour l'année 2022, identiques aux taux votés en 2021 :

-Taxe Foncier bâti : 44.50 %
-Taxe Foncier non bâti : 61.04 %

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote les taux des taxes proposés pour 2022.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

6° BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

M. Yann de Penquer s'interroge sur les montants des subventions accordées aux associations/organismes et notamment celle prévue pour Belle-Rive. Mme Anne RAYNAUD explique que Belle-Rive viendra exposer ses projets aux membres du Conseil Municipal et que le versement de cette subvention sera alors confirmé.

Monsieur le Maire, Jean-Marc AUDOUIN, explique le budget. Le Conseil municipal adopte le principe d'un vote du budget par chapitre.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 423 975,82 €.

Le budget d'investissement pour un montant de 423 140,21 € en recettes et pour un montant de 248 515,04 € en dépenses, soit un excédent de 174 625,17 €

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 pour le Budget Principal.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

7° AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE MAISON FLINGOU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc AUDOUIN, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2021	EXCÉDENT (+)	0,36 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE DU RÉSULTAT	1068	0,36 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT	002	
RÉSULTAT REPORTÉ EN INVESTISSEMENT (déficit)	001	8 763,20

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

8° BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE- REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE LA MAISON FLINGOU ET SES ABORDS

Suite à la délibération reportée du Conseil Municipal du 20/12/2021, M. Alain SERIS demande s'il est toujours question d'intégrer les actifs et passifs de la Maison Flingou du Budget Principal au Budget Annexe, conformément aux échanges avec les services de la Trésorerie.

M. le Maire confirme que la délibération est prévue avant l'été 2022, et qu'elle intégrera une répartition des montants déjà engagés, au prorata du terrain et du bâti.

Monsieur SERIS demande la mise en place d'un suivi de trésorerie très régulier par la Commission des Finances, au vu des montant en jeu.

Monsieur le Maire, Jean-Marc AUDOUIN, explique le budget. Le Conseil municipal adopte le principe d'un vote du budget par chapitre.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 4 700 €.

Le budget d'investissement pour un montant de 583 057,85 € en recettes et pour un montant de 499 150,01 € en dépenses, soit un excédent de 83 907,84 €

Le Conseil Municipal vote le budget annexe 2022 « réhabilitation et aménagement de la Maison Flingou et ses abords ».

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

9° DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA NUIT SAINT SYLVANAISE 2022 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de constituer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du développement culturel, pour l'organisation d'un concert lors de la Nuit Saint Sylvanaise le 15 juillet 2022.

Montant de la prestation via l'association UNI-SON : 1 042,65 EUROS HT soit 1 100,00 EUROS TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention auprès du Conseil Départemental,

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

11° QUESTIONS DIVERSES


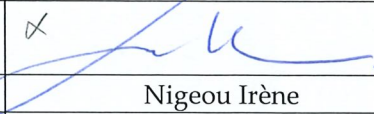





Suite à l'envoi du courrier de l'Association des Maires Ruraux de Charente-Maritime (AMR 17) concernant l'implantation des poteaux pour l'installation de la fibre qui propose de signer une pétition à ce sujet, M. Alain SERIS propose au Conseil de voter une motion pour l'implantation des poteaux anarchiques sur la commune.

Mme Mauricette PETIT signale qu'au niveau de la station d'épuration, une partie du grillage de la clôture a été enlevé. M. SERIS confirme que cette dégradation sera signalée aux services de la RESE pour prise en charge.

Mme Mauricette PETIT s'interroge sur le garage lié au logement du 2è Droite, au 14 rue des écoles, pour lequel elle a accompagné l'huissier qui a effectué le constat le 8 février 2022.

Mme JOUZEL, secrétaire de mairie, confirme que le constat d'huissier a été transmis à un huissier en Corse pour notification à l'ancienne locataire. La procédure suit son cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Audouin Jean-Marc	De Penquer Yann	Lebreton Bruno
	Démission 03/06/2022	
Lévêque Catherine	Millet Julien	Nigeou Irène
		Démission 03/06/2022
Petit Mauricette	Raynaud Anne	Renon Sylvie
		
	Séris Alain	